

# La lettre du CRISS (Centre de Recherche Interdisciplinaire en Sciences de la Société)

## Edito du Directeur

Chères collègues, chers collègues,

Vous recevez cette lettre d'information, la dernière de l'année 2020, en ce début d'année 2021. C'est l'occasion de faire un dernier bilan et de se projeter dans la nouvelle année.

2020 aura été l'année du lancement de notre nouvelle équipe. Nous n'avons pas ménagé nos efforts pour poser les bases du projet de Centre de Recherche Interdisciplinaire en Sciences de la Société, malgré les conditions difficiles de la pandémie.

Le fonctionnement des instances du laboratoire est désormais bien rodé : Assemblée générale tenue en février dernier, conseils de laboratoire réguliers et dernièrement, un fonctionnement et un calendrier du Comité des thèses et des HDR remis à plat dans un large consensus.



Par ailleurs, une nouvelle impulsion a été donnée aux axes de notre centre. Les responsables d'axes seront étroitement associés à la gouvernance du CRISS. Ce sont vos premiers interlocuteurs dans le montage et la conduite de vos projets et activités de recherche.

Nous félicitons les collègues et doctorants qui ont respectivement soutenu leur HDR et leur thèse : Thomas Pfirsch, MCF en géographie avec une HDR sur les spatialités de la parenté en mouvement, Gulsun Altintas, MCF en sciences de gestion avec une HDR sur la construction des capacités dynamiques, Frédéric Allemand avec une thèse sur le régime juridique de la dette publique en droit de l'Union et Grégoire Tortosa avec une thèse sur la mobilité à l'épreuve de la durabilité dans les villes de Norvège.

Fin et début d'année civile sont aussi les moments où nous formalisons un certain nombre de projets de thèse briguant des co-financements (quatre cette année), d'invitation de conférenciers étrangers (deux) et d'organisation de manifestations sollicitant un co-financement de la politique scientifique de l'établissement. Nous vous tiendrons au courant de l'avancée et de l'issue réservées à ces projets.

Un effort sera fait pour diffuser les relevés de conclusion avant leur validation par le conseil suivant afin de diffuser l'information sans retard au plus grand nombre.

Nous nous sommes engagés dans un dialogue avec la Direction des Services de l'Information et la Direction de la Communication afin de refondre le site web du laboratoire. Un cahier des charges sera rédigé et des modifications seront apportées. Elles rendront le site plus dynamique et plus attractif pour les différents types d'utilisateurs.

Des journées dédiées aux doctorants du laboratoire seront organisées en mars, juin et en fin d'année, auxquelles tous les chercheurs seniors sont évidemment invités.

La salle des doctorants a été entièrement déménagée au 3ème étage. Il nous reste à en parfaire l'aménagement. Des investissements seront prévus en cours d'année.

Je vous laisse découvrir le focus de cette lettre sur l'ouvrage de Matthieu Caron, MCF en droit public, sur le droit gouvernemental, c'est-à-dire le droit qui régit l'organisation intérieure du gouvernement. Ses propos font écho à la thématique de la transparence de la vie publique qui a alimenté nombre de nos récentes activités.

Je vous souhaite à toutes et à tous la meilleure année 2021 possible. Tous mes vœux de réussite, de santé et d'accomplissement personnel.



Bonne lecture,

—  
Stéphane Lambrecht

## « Droit gouvernemental »

Préface de Pierre Avril et Jean Gicquel

Editions LGDJ

Matthieu Caron



Le Droit gouvernemental est le droit qui régit l'organisation intérieure du Gouvernement. Cet ouvrage en propose une première théorisation permettant de mieux connaître le fonctionnement de la machine gouvernementale comme le rôle de chacun de ses acteurs (Premier ministre, ministres, secrétaires d'État, cabinets ministériels, administrations d'état-major et des administrations centrales).

Ancien élève de l'École Normale Supérieure de Cachan, **Matthieu Caron** est maître de conférences en droit public à l'Université Polytechnique des Hauts-de-France et Directeur général de L'Observatoire de l'éthique publique.

### 1/ Votre livre est le premier consacré au Droit gouvernemental, pourquoi un tel vide jusqu'alors et pourquoi un livre sur ce sujet aujourd'hui ?

Depuis 1958, la doctrine a produit une multitude d'articles et d'ouvrages relatifs au président de la République, au Parlement ou au Conseil constitutionnel. Paradoxalement, peu de travaux ont porté sur le Gouvernement alors qu'il constitue le cœur du pouvoir de l'Etat. Après avoir consacré mon travail de thèse à l'autonomie organisationnelle du Gouvernement, j'ai ainsi décidé d'écrire un petit manuel dédié au droit gouvernemental, c'est-à-dire au droit qui régit l'organisation intérieure du Gouvernement. Ce manuel s'inscrit dans la continuité des travaux de mes maîtres Pierre Avril et Jean-Gicquel qui ont fait paraître la première édition de leur manuel de Droit parlementaire à la LGDJ en 1988, de même qu'il vient compléter et réactualiser le formidable ouvrage que Jacques Fournier avait publié en 1987 sur le travail gouvernemental.

### 2/ Quelle approche proposez-vous du droit gouvernemental ?

Mon approche se veut principalement micro-constitutionnelle au sens où je rends compte principalement de la vie interne du Gouvernement. Le droit gouvernemental est en effet le droit des organes, des fonctions et du travail gouvernemental. Ses acteurs principaux sont le Premier ministre, les ministres, les secrétaires d'Etat, les cabinets ministériels, les administrations d'état-major – à commencer par le Secrétariat général du Gouvernement – ainsi que les administrations centrales. La modélisation de ce droit revêt une triple utilité : offrir aux acteurs publics une vue d'ensemble de l'organisation et du fonctionnement de la machine gouvernementale ; ouvrir de nouveaux champs de recherche en droit et en sciences politiques ; permettre de perfectionner l'Etat de droit et tout spécialement, le droit de l'éthique publique.

### 3/ A qui se destine principalement votre ouvrage ?

J'ai conçu ce manuel comme un outil au service des citoyens et de tous ceux qui participent au gouvernement de la France : membres du Gouvernement et de l'administration gouvernementale ; élèves de l'ÉNA, des IRA, de Sciences Po, des facultés de droit et des IPAG.

### 4) Comment voyez-vous le droit gouvernemental évoluer ?

Mes travaux constituent une invitation à penser une nouvelle branche du droit aux côtés du droit parlementaire et du contentieux constitutionnel qui puisse être utile à la fois aux étudiants, aux praticiens et à nos concitoyens. Comme ce fut le cas pour le droit parlementaire, espérons que de nombreuses thèses et de nombreux articles porteront dans les prochaines années sur le droit gouvernemental. Deux collègues de l'université de Bretagne Sud, Raphaël Renaud et Vincent Boyer, ont déjà pris l'heureuse initiative de coordonner un ouvrage collectif, qui paraîtra en 2021 et devrait s'intituler « Pour un droit gouvernemental ? ». Pour ma part, je codirige avec mon collègue Jean-François Kerléo un ouvrage collectif sur la déontologie gouvernementale qui devrait paraître également l'année prochaine. J'ai par ailleurs entamé un tour de France de présentation du Droit gouvernemental dans les universités qui a commencé avec les étudiants du master de droit public de la faculté de droit de Nice avant d'être interrompu par le reconfinement. J'ai surtout hâte de passer à une nouvelle étape dans mes travaux en m'engageant dans un travail plus empirique d'entretiens avec les acteurs du droit gouvernemental.

## Publications

**I. Alphonse-Tilloy, A-F. Dubroeuq et S. Scoyez**, « Voyage des ressources en organisation polaire : étude d'un « caravan ressources passageway » au sein d'un centre hospitalier », *@GRH*, à paraître.



**I. Alphonse-Tilloy Isabelle** et E. Devienne Emilie, « Comment favoriser l'adoption de la pratique avancée dans un service de soin hospitalier ? Une approche par la sociologie de la traduction », *Management & Avenir Santé*, vol. 1, n° 6, pages 15 à 38, **2020**.

**I. Alphonse-Tilloy, S. Scoyez, A. Lacroux, C. Dupont, P. Ferauge**, « Typologie des représentations et pratiques du volet social de la RSE en PME : Une approche par les microfondations », *@GRH*, vol. 1, n° 34, **2020**.

**I. Alphonse-Tilloy, S. Scoyez, A. Lacroux, C. Dupont, P. Ferauge**, « La valorisation du personnel au sein des PME belges », *@GRH* vol. 4, n° 33, pages 55 à 89, **2020**.

**V. Barbé**, « The British Parliament and the Pandemic: between continuity and innovation, the question of the effectiveness of distance democracy », actes du colloque virtuel sur le Parlement et le Covid-19, *Fondation Robert Schuman*, **novembre 2020**.

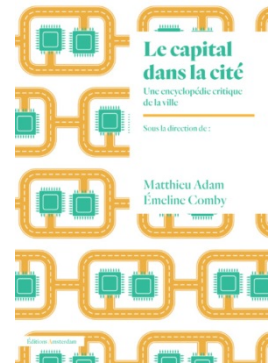
**C. Barbier, C. Cuny**, « Une cité logistique fragmentée. Intégration et segmentation du groupe ouvrier dans trois entrepôts en France et en Allemagne. », *Critique Internationale*, vol. 87, no. 2, pp. 33-55., **2020**.

**C. Barbier**, « Renouveau urbain. Des (in)capacités des villes à gouverner les transformations du capitalisme. », in ADAM, Matthieu et COMBY, Émiline, *Encyclopédie Critique du Capitalisme Urbain*, Paris, *Éditions Amsterdam*, pp. 305-315.

**S. Baumann**, « Des nouvelles masses à l'ornement totalitaire. Siegfried Kracauer sur la propagande nazie », in : Gérard Raulet/Pierre-François Noppen (éd.), *Théorie critique de la propagande*, *Éditions de la Maison des Sciences de l'homme*, Paris, pp. 103-121, **2020**.

**C. Blery**, « Retour sur la valeur probatoire d'une expertise non judiciaire » (Cass. 3e civ., 14 mai 2020, n° 19-16.278, FS-P+B+I), *Gaz. Pal*, p. 72, **21 juillet 2020**.

**C. Blery**, « Numéro de rôle erroné sur des conclusions d'appel : erreur (heureusement) sans gravité ! » (Civ. 2°, 2 juill. 2020, n° 19-14.745, F-P+B+I), *D. actu*, **31 août 2020**.



**C. Blery**, « Appel d'une décision statuant sur la seule compétence : *bis repetita* » (Civ. 2°, 2 juill. 2020, n° 19-11.624, F-P+B+I), *D. actu*, **1er septembre 2020**.

**C. Blery**, Action directe et compétence territoriale : la victime n'est pas l'assuré (Civ. 2°, 16 juill. 2020, n° 19-18.795, F-P+B+I), *D. actu*, **18 septembre 2020**.

**C. Blery**, « Notification de conclusions d'appel à un avocat en société : quel destinataire ? », *Lexbase avocats n°307, N4714BYA* Note sous Cass. 2° civ., 17 septembre 2020, n° 19-15.814, F-P+B+I, **1 octobre 2020**.

**C. Blery**, « Histoire de la CPVE : illustration en matière d'expropriation », (Civ. 3°, 23 sept. 2020, n° 19-16.092, FS-P+B+I), *D. actu*, **20 octobre 2020**.

**C. Blery**, « Inexistence : l'éternel retour ? » (1° hypothèse) (Cass. 2° civ., 2 juill. 2020, n° 19-12.752, F-P+B+I et Cass. 2° civ., 2 juill. 2020, n° 19-12.753, F-P+B+I), *Gaz. Pal*, p. 51, **3 novembre 2020**.

**C. Blery**, « Inexistence : l'éternel retour ? » (2° hypothèse) (Cass. 2° civ., 2 juill. 2020, n° 19-14.893, F-P+B+I), *Gaz. Pal*, p. 53, **3 novembre 2020**.

**C. Blery**, « Signature électronique des jugements civils : nouvel arrêté technique... », *JCP G 2020, 1406*, Zoom. relatif à la signature électronique des décisions juridictionnelles rendues en matière civile, Arr. du **20 novembre 2020**.

**C. Blery**, « A propos de l'ordonnance n° 2020-1400 du 18 novembre 2020 porte adaptation des règles applicables aux juridictions de l'ordre judiciaire statuant en matière non pénale et aux copropriété et son décret d'application n° 2020-1405 du 18 novembre 2020 », *publiés au JO*, **26 novembre 2020**.

**C. Blery**, « Interprétation n'est pas révision de sa copie par le juge », *Lexbase social n° 845, N5390BYB*. Note sous Cass. 2° civ., 22 octobre 2020, n° 19-16.895, F-P+B+I, **26 novembre 2020**.





**C. Blery**, « Quelle signification papier d'une déclaration d'appel dématérialisée ? », (Civ. 2<sup>e</sup>, 22 oct. 2020, n° 19-21.978, F-P+B+I), *D. actu*, **27 novembre 2020**.

**C. Blery**, « Covid-19 et procédure civile : nouveau droit transitoire ou préfiguration du droit de demain ? », *Gaz. Pal.*, p. 14, **1<sup>er</sup> décembre 2020**.

**C. Blery**, « Les réformes de la communication par voie électronique », in *Nouvelles procédures civiles, nouvelles pratiques professionnelles, Bilan et perspectives*, (dir. N. Fricero et M.-C. Lasserre) *L'harmattan 2020*, p. 93. Acte du colloque à Nice, 25 oct. 2019, **2020**.

**C. Blery**, T. Douville, « Télérecours et télérecours citoyen : apports et perspectives en matière de justice numérique », *JCP G*, **1330**, **2020**.

**M. Caron**, « Le CESE peut devenir une chambre du futur », *Libération*, **21 octobre 2020**.

**M. Caron**, « Si le Gouvernement ne rend pas suffisamment de compte c'est qu'on ne lui en demande pas assez », *Acteurs publics*, **5 novembre 2020**.

**M. Caron**, « Déontologie en politique : la France est-elle la nouvelle Suède ? », *Daloz Actualité*, **12 novembre 2020**.

**G. Chiarradia**, « Intérêt à agir du contribuable local et recours en invalidité des contrats », *LPA*, n° 155c5, p. 15, **28 août 2020**.

**E. Cherrier**, « Quand Mr Smith est à Oslo et devient (presque) Machiavel : *Occupied* », in Rémi LEFEBVRE et Emmanuel TAÏEB (dir.), *Séries politiques. Le pouvoir entre fiction et vérité*, Louvain-la-Neuve, De Boeck, ISBN 978-2-8073-3095-5, pp. 141-153, **2020**.

**L. Deudon**, « La vallée de l'Escaut, de l'histoire aux projets de territoire », actes de la journée d'étude réunissant archéologues, historiens et acteurs du territoire, [Nordoc'Arche Réseau documentaire](https://nordoc.hypotheses.org/14412), <https://nordoc.hypotheses.org/14412>.

**B. Ferrari**, « Limitation au déclenchement de l'action publique de l'action civile exercée par un débiteur en liquidation judiciaire », *Recueil Dalloz*, p. 1934, **8 oct. 2020**.

**B. Ferrari**, « Impartialité de la justice : précisions sur la délocalisation de procédure », *La Gazette du Palais*, n°388y1, p. 62, **13 oct. 2020**.

**B. Ferrari**, « Portée de l'ordonnance du juge-commissaire autorisant la vente d'un actif en liquidation judiciaire », *La Gazette du Palais*, n°388y2, p. 69, **13 oct. 2020**.

**B. Ferrari**, « Ni appel ni réclamation sur une ordonnance d'admission de créance pour le dirigeant social d'une société en liquidation judiciaire », *La Gazette du Palais*, n°388y4, p. 76, **13 oct. 2020**.

**B. Ferrari**, « Intérêt à agir et recours contre les ordonnances du juge commissaire en matière de réalisation d'actif », *La Gazette du Palais*, n°388t1, p. 72, **13 oct. 2020**.

**B. Ferrari**, « Droit propre du débiteur et absence de comparution du liquidateur à l'instance », *La Gazette du Palais*, n°388t0, p. 70, **13 oct. 2020**.

**B. Ferrari**, « Incidence du défaut de comparution du liquidateur à l'instance sur l'exercice des droits propres du débiteur », *Lettre d'actualité des procédures collectives*, n°17, n°223, **novembre 2020**.

**B. Ferrari**, « Compétence du juge de l'exécution et caducité d'une procédure de distribution résultant de l'ouverture d'une procédure collective », *Daloz Actualité*, **6 novembre 2020**.



**B. Ferrari**, « Précisions sur la mission et la rémunération d'un commissaire-priseur en liquidation judiciaire », *Daloz Actualité*, **9 novembre 2020**.

**B. Ferrari**, « Ô temps, suspends... la prescription de l'action du créancier forclus ! », *Recueil Dalloz*, p. 2228, **12 novembre 2020**.

**E. Fischer-Achoura**, « Taire un vice caché peut coûter cher au vendeur (L'articulation des sanctions du vice caché) », *Les Petites Affiches*, p. 10, **11/12 août 2020**.

**E. Fischer-Achoura**, « La facturation irrégulière des interventions des SMUR », *Les Petites Affiches*, p. 8, **15 septembre 2020**.

**R. Khemiri**, N. Ben Farhat-Toumi, Y. Makni-Fourati, « Effet de la nationalité des administrateurs sur l'engagement social des sociétés cotées du SBF 120. » - *Actes du 41ème Congrès de l'Association Francophone de Comptabilité*, **2020**.

**I. Kustosz**, « La co-construction entre approches prospective et prescriptive: Le cas des schémas régionaux d'aménagement du territoire en France. », *Gestion 2000*, volume 37(3), 15-37, **2020**.

<https://doi.org/10.3917/g2000.373.0015>

**A. Lacroux**, L. Cassely, C. Revelli, S. Ben Larbi, « Drivers of Corporate Social Performance in an International Context: A Multi-Level Analysis. » *Corporate Social Responsibility and Environmental Management*, **2020**. <https://doi.org/10.1002/csr.1944>



**A. Lacroux**, C. Martin Lacroux, « Perceptions de justice au cours du processus de recrutement et marque employeur externe : quel rôle pour la justice organisationnelle ? », In E. Pezet, C. Guillot-Soulez (Dir.), *Marque employeur et travail expérientiel. La GRH dans l'économie des marques*, *AGRH Vuibert*, P.105-120, **2020**.

**O. Mamoudy**, « Le contentieux contractuel – A propos d'un séminaire sur l'arrêt *Société Tropic Travaux Signalisation* », publication des actes de la journée d'études en hommage à Etienne Fatôme, organisée par le GRIDAUH (Université Paris 1), *RFDA*, 2020, n° 5, p. 947, **septembre-octobre 2020**.

**O. Mamoudy**, « Insécurité juridique et modulation dans le temps des effets des décisions de justice », *Titre VII (revue en ligne du Conseil constitutionnel)*, n° 5, **octobre 2020**.

**G. Montant**, «Expansion, Depression and Collusion: An econometric analysis of the Belgian coal industry in 1901-1945», *Journal of European Economic History*, "XLIX, 3", pp. 55-108, **2020**. <https://www.jeeh.it/>

**N. Rouget**, «Cross-border agriculture and rural development», B. Wassenberg, B. Reitel, (ed), *Critical Dictionary on Borders, Cross-Border Cooperation and European Integration*, Border Studies, Peter Lang, **2020**. <https://www.peterlang.com/view/title/65124>

**S. Segala De Carbonnières**, « Harmonisation et unification du droit de la famille en Europe au regard de l'histoire du droit », in (dir) E.Bernard, M.Cresp, M.Ho-Dac, *La famille dans l'ordre juridique de l'Union européenne*, *Bruylant*, p. 57-66, **2020**.

## Communications



**V. Barbé**, Colloque « Le traître en politique : Profils, parcours et représentations » - « Aspects juridiques de la trahison politique : une définition et une sanction impossibles ? », *Université de Cergy-Pontoise*, **26 et 27 novembre 2020**.

**V. Barbé**, Colloque : « Droits fondamentaux et crise du pluralisme » - « Les limites de la garantie du pluralisme politique dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme », *Université du Havre*, **19 et 20 novembre 2020**.

**V. Barbé**, Colloque « Regards croisés sur la corruption politique : des mots aux maux » - « Les limites de l'encadrement du lobbying en France et au Royaume-Uni. Approche comparée de l'exigence de transparence », *Université d'Artois*, **12 et 13 novembre 2020**.

**C. Barbier**, Journée d'études des Ateliers de Recherches sur le Nord, « Penser les transformations du capitalisme urbain dans les territoires du Nord » - « Le gouvernement de la pauvreté dans les territoires du Nord », **20 novembre 2020**.

**C. Barbier**, A. DELFINI, F. DESAGE, Journée d'étude des Ateliers de Recherches sur le Nord « Bâtir ou périr ? Les (re)conversions immobilières de la bourgeoisie industrielle nordiste (1945-1990) », **20 novembre 2020**.

**C. Blery**, « Confiance et justice numérique » - « Peut-on avoir confiance dans la justice civile numérique ? », lors de la 5<sup>e</sup> session de la Chaire sur la confiance numérique consacrée au thème, à Corte, **2 octobre 2020**.

**B. Ferrari**, Doctoriales du Centre de recherche en droit des procédures (CERDP EA 1201) « Retour d'expériences sur la qualification par le CNU et la procédure de recrutement », *Université Côte d'Azur*, **2 novembre 2020**.

**R. Khemiri**, N. Ben Farhat-Toumi, Y. Makni-Fourati, 41<sup>ème</sup> Congrès de l'Association Francophone de Comptabilité, « Effet de la nationalité des administrateurs sur l'engagement social des sociétés cotées du SBF 120. », *Angers, France*, **4-5-6 novembre 2020**.



**R. Khemiri**, N. Ben Farhat-Toumi, Y. Makni-Fourati, 19<sup>ème</sup> Conférence Internationale de Gouvernance, « Directors Nationalities and the Social Engagement: Evidence from French Firms », *Clermont-Ferrand, France*, **12 et 13 novembre 2020**.

**C. Lannoy**, « L'exemple de la discrimination des maghrébins dans le Nord, pendant la période postcoloniale : un prélude à l'islamophobie d'aujourd'hui ? » - « Le cas des femmes et des adolescentes primo-arrivantes dans les années 1970 », *festival Jeunes Chercheurs dans la Cité*, à Lille, en visioconférence, **édition 2020**.

**O.Mamoudy**, Colloque « Les droits et libertés à l'épreuve de la Covid 19. » - « Le référé liberté, un instrument adapté de protection des droits et libertés pendant la crise sanitaire ? », à Angers, **19 novembre 2020**. <https://univ-droit.fr/actualites-de-la-recherche/manifestations/35142-les-droits-et-libertes-a-l-epreuve-de-la-covid>

**O.Mamoudy**, Conférence « La « fermouverture » du recours pour excès de pouvoir », *Paris*, **24 novembre 2020**.

**S.Michel**, Quatrième Journée d'Études Régionale en droit du travail, « Doit/peut-on encore licencier ? » - « La rupture du contrat de travail, une technique évolutive », organisée par Madame Dimitra Pallantz, *Faculté de droit de Douai*, **22 octobre 2020**.

**S. Segala de Carbonnières**, Conférence - Journée de l'espace éthique de Lille « Approche historique de la laïcité », in *La laïcité à l'épreuve des soins*, *CHU de Lille*, **24 novembre 2020**.



## Appels à projets

### Janvier 2021

#### >> Horizon 2020 Green Deal – Commission européenne

L'appel à propositions **Green Deal**, suite à la publication par la Commission européenne le 19 septembre 2020, est ouvert depuis le 22 septembre 2020. Cet appel entre dans le cadre du programme Horizon 2020 et est doté d'un budget de 983 millions €. La réduction des émissions de gaz à effet de serre de 50% (voire 55%) d'ici 2030 est au cœur du Green Deal ainsi que l'économie circulaire qui est la priorité numéro une. L'appel proposera une approche claire "axée sur l'impact" soutenant le développement d'idées dans des applications pilotes et des projets de démonstration, des produits innovants, des expériences et des approches capables de montrer leur valeur dans la pratique et d'être prêts pour une extension ultérieure. **Green Deal** est divisé en 8 domaines principaux - reflétant la structure du Green Deal européen, chacun comprenant 1 à 3 grands thèmes thématiques. Outre ces **8 domaines clés**, l'appel comporte **2 domaines de soutien**, les systèmes de connaissances/infrastructures de recherche, et l'engagement des citoyens.

**Deadline le 26/01/2021**

### Février 2021

#### >> Programme régional Hauts-de-France -Fulbright

Ce programme est le fruit de la convention de partenariat entre la Région Hauts-de-France et la Commission Fulbright franco-américaine pour soutenir les mobilités de doctorants et chercheurs entre les Hauts-de-France et les Etats-Unis pour une durée de 3 à 12 mois pour les chercheurs et de 4 à 12 pour les doctorants (volet français uniquement). Il est géré directement par la Commission franco-américaine Fulbright.

Les prochaines visioconférences pour présenter les bourses de recherche Fulbright et partenaires auront lieu le :

- **26 novembre** : <https://register.gotowebinar.com/register/3145032474661034000>
- **16 décembre** : <https://register.gotowebinar.com/register/1479274557605816847>

**Deadline le 01/02/2021**

#### >> Appel à candidature TOUBKAL PHC-MAROC – Campus France

TOUBKAL est le Partenariat Hubert Curien (PHC) franco-marocain. Il est mis en oeuvre en France par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESRI), et au Maroc par le Ministère marocain de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et le Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique (CNRST).

**Deadline le 15/02/2021**

#### >>Projets spontanés - Mission de recherche Droit et Justice

Si vous souhaitez présenter un projet de recherche (en dehors des appels à projets), vous pouvez déposer spontanément un dossier qui sera évalué par le Conseil scientifique de la Mission, lequel se réunit deux à trois fois par an.

**Deadline le 15/02/2021**

Pour en savoir plus et vous abonner à la newsletter de la Direction Recherche et Valorisation, merci d'envoyer un e-mail à [montage-projets-recherche@uphf.fr](mailto:montage-projets-recherche@uphf.fr)

*Directeur éditorial : Stéphane Lambrecht*

*Rédaction et conception : Anaïs Rebuccini*

*Contacts :  
Laboratoire CRISS  
UPHF – Les Tertiales  
Rue des Cent Têtes  
59313 VALENCIENNES Cedex 9  
Tél : 03.27.51.76.73  
[anaïs.rebuccini@uphf.fr](mailto:anaïs.rebuccini@uphf.fr)  
<http://www.uphf.fr/CRISS/>*